

N° 96
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014

15 avril 2014

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de l'accord entre la République française et la République fédérative du **Brésil** en matière de **sécurité sociale**.*

(Texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (14^{ème} législ.) : 1503, 1802 et T.A. 313.

Sénat : 408, 438 et 439 (2013-2014).

Article unique

Est autorisée la ratification de l'accord entre la République française et la République fédérative du Brésil en matière de sécurité sociale (ensemble un accord d'application signé à Paris le 22 avril 2013), signé à Brasilia, le 15 décembre 2011, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 15 avril 2014.

Le Président,

Signé : Jean-Pierre BEL

⁽¹⁾ *Nota* : voir le document annexé au n° 1503 (AN, 14^{ème} législ.).